

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 16 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 16 juin, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes à Peschadoires après convocations légales en date du 10 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme ANGELY Emmanuelle	Mme PLOT Karine
M GIRARD Jean-Baptiste	M MINGAT Cyrille
M BONNEMOY Clément	M DOLCEMASCOLO CORRE Laurent
Mme BEN SAAD Bérengère	M DAUDUIT Cédric
M PEYNON Daniel	Mme MONTAGNIER Patricia
Mme FORESTIER Annick	M MONEYRON Florent
M BEAL Philippe	M NUNEZ Estéban
Mme PEREIRA Elsa	Mme REIS Martine
Mme LEPIGEON Christelle	M BERNARD Bruno
M CHAUVEAU Jean-François	M EDOUARD Jean-Charles
M CONSTANT Olivier	M FRASIAK Bernard
Mme NIGON Christine	M CARTERON Maurice
M BOURNAT Christian	M DUPOUÉ Yannick
Mme BERNARD Célia	Mme GONINET Laurence

Suppléants présents : Mr Patrice BLANC et Mr MORICONI Fabrice

Etaient représentés (procuration) :

- M BREUIL Lionel donne pouvoir à Mme ANGELY Emmanuelle
- M BERGAMI Gilles donne pouvoir à M GIRARD Jean-Baptiste
- M BOUFFANGE Daniel donne pouvoir à M CHAUVEAU Jean-François
- Mme TERRIER Charlène donne pouvoir à Mme LEPIGEON Christelle
- M BOUFFANGE Jérôme donne pouvoir à Mme PEREIRA Elsa
- M GLORIEUX Cyril donne pouvoir à Mme NIGON Christine
- Mme MONTBRIZON Julie donne pouvoir à M DUPOUÉ Yannick
- M PLASSE Pierre donne pouvoir à M BEAL Philippe

Absents :

VOTE : En exercice : 36 Présents : 28 Représentés : 8 Votants : 36

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Estéban NUNEZ, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : économie - zi les hautes - demande de subvention auprès du fond friche recyclage foncier 2026

**ECONOMIE - ZI LES HAUTES - DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRÈS DU FOND FRICHE RECYCLAGE FONCIER 2026**

VU la délibération n°9 du conseil communautaire en date du 19 mars 2024 actant le périmètre d'extension de la ZI les Hautes 63190 Lezoux ;

VU les délibérations n°22 et n°7 respectivement en date du 20 mai 2025 et du 14 novembre 2025 relatives au portage foncier des parcelles par l'EPF-Auvergne ;

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 05/05/2026 portant délégation du conseil communautaire au Président et au Bureau ;

Considérant que l'Etat impose la prise d'une délibération pour le fond friche et la DETR.

Monsieur le Président rappelle que la CCEDA s'est engagée dans un programme d'extension de la ZI les Hautes située à Lezoux afin de créer une nouvelle offre foncière à destination des entreprises artisanales (lot entre 2000 et 4000 m²).

Les terrains objets de l'extension sont situés pour partie au nord de la voie ferrée (reconditionnement de foncier déjà artificialisé sur une surface d'environ 2 ha) et en partie est (en extension urbaine) conformément au PLUI-H.

M. le Président informe les élus que la CCEDA a la possibilité de déposer un dossier au titre du fonds friche 2026 – recyclage foncier. La présente demande de subvention concerne uniquement les terrains situés sur l'ancienne friche Fontex, selon le premier plan de découpage des lots de la ZA, 15828 m² sont identifiés comme terrains cessibles (voir plan ci-joint). Conformément aux conditions de l'appel à projet Fond Friche-Recyclage foncier 2026, la subvention est à calculer sur le déficit de l'opération. Un prix de cession est envisagé à hauteur de 50€ HT le mètre carré, précision faite que les prix de vente du foncier économique appartenant à la CCEDA feront l'objet d'une révision avant commercialisation.

Ceci exposé, Monsieur le Président propose d'adopter le plan de financement prévisionnel suivant :

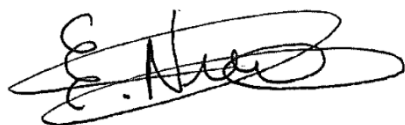
Dépenses (HT)		Recettes (HT)	
Frais d'acquisition des parcelles	395 200€	DETR (A solliciter)	150 000€
Frais de notaire	40 000€	Produit de cession de terrain (Prix de vente estimatif 50€)	791 400€
Frais de portage EPF Auvergne (estimatif)	44460€	Etat Appel à projets Fond friche sur déficit de l'opération (45% Déficit 657700€)	376 160€
Etudes pré-opérationnelles (Etudes géotechniques, Dossier loi sur l'eau)	12 000€		
Maîtrise d'œuvre	40 500€	<i>Sous-total recettes envisagées</i>	<i>1 317 560€</i>
Travaux VRD	864 020€		
Travaux de renaturation sur parcelle	25 000€	CCEDA (20% calculé sur déficit de l'opération)	131 540€
Frais de communication	2000€		
Provisions pour aléas (3% sur VRD)	25 920€		
Total (HT)	1 449 100€	Total (HT)	1 449 100€

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- De valider le plan de financement exposé ci-dessus ;
- Pour ce dossier uniquement, de reprendre au Président sa compétence de sollicitation des différents partenaires pour l'attribution de subventions ;
- D'autoriser M. le Président à déposer une demande de subvention auprès du fonds-riche -Recyclage foncier 2026 et DETR, et de signer tout acte découlant de cette demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 16 juin 2026
Signé par Estéban NUNEZ,
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Fait et publié à Lezoux, le 16 juin 2026
Signé par Florent MONEYRON,
Président

